

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 décembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 779

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Plan de relance »

Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Écologie	1 169 075 442	0
Compétitivité	65 985 600	0
Cohésion	178 900 000	0
TOTAUX	1 413 961 042	0
SOLDE	1 413 961 042	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir les crédits de la mission « Plan de relance », rejetée en première lecture par le Sénat, tels qu'issus de la première lecture à l'Assemblée nationale. Il modifie ainsi les crédits à hauteur de +1 414,0 M€ en crédits de paiement au global sur la mission.

Ces mouvements de crédits sont considérés, à hauteur de +402,5 M€ comme des charges

d'investissement telles que définies aux 5° et 7° du I de l'article 5 de la LOLF, et pour le reste, comme des charges de fonctionnement telles que définies aux 1° à 4° , et 6° , du I de l'article 5 de la LOLF.